

# Guichet unique rappels

Un seul point d'accueil pour simplifier les démarches d'inscription et de paiement pour les activités diverses

- inscriptions scolaires
- restauration
- accueils pré et post scolaires
- accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires
- calcul quotient familial
- classes de découverte
- séjours vacances hiver-été

## Le fonctionnement

- ✓ vous achetez le nombre de prestations que vous souhaitez, dans la limite des places disponibles
- ✓ vous disposez d'un compte famille **que vous alimentez en début de mois** sur un "porte-monnaie électronique" de la somme équivalente à vos consommations prévisionnelles d'activités – **pas d'envoi de facture**
- ✓ nous décomptons les unités (repas, accueils...) au fur et à mesure de vos consommations
- ✓ nous vous faisons parvenir régulièrement l'état de vos achats et consommations
- ✓ paiement unique par chèque, espèces, carte bancaire mais aussi chèques vacances, bons CAF, tickets CESU et bons MSA pour certaines activités
- ✓ possibilité pour les séjours classes de découverte et vacances hiver-été de mettre un échéancier en place.

### Accueils de loisirs Les Pitchounes – La Jouerie

Accueil du matin, du soir, les mercredis et durant les vacances scolaires :

**la priorité sera donnée aux familles nangissiennes dont les parents travaillent, un justificatif pourra être exigé.**

## Les procédures à respecter

- ✓ **respectez les délais d'inscription** (les périodes d'inscription sont indiquées par voie d'affichage au guichet unique, dans les écoles, aux centres de loisirs et sur le site internet de la ville) - **seuls les enfants pour lesquels une réservation écrite aura été faite, pourront être pris en charge par les accueils de loisirs**
- ✓ **si vous annulez une réservation ou si vous souhaitez rajouter une réservation** (sous réserve de places disponibles) informez le guichet unique **par écrit** si possible le jeudi précédent la semaine concernée, afin que celle-ci puisse être prise en considération – **aucune modification ne sera prise par téléphone**
- ✓ les absences non justifiées par un écrit seront facturées
- ✓ en ce qui concerne **les absences pour maladie**, pensez à fournir un certificat médical sous 8 jours maximum portant nom de l'enfant et dates concernées
- ✓ les familles qui feront l'objet d'absences régulières sur les accueils pré et post scolaires, les mercredis et vacances scolaires, **sans information au guichet unique**, ne seront plus prioritaires. Un courrier leur sera adressé et les places réservées seront réattribuées.
- ✓ **pour les nouveaux inscrits, aux accueils de loisirs, il est impératif** de prendre rendez-vous avec les Directrices des Centres de loisirs afin de valider définitivement l'inscription de votre enfant
- ✓ **pensez à alimenter régulièrement votre compte famille**. En cas d'impayés, les sommes dues seront transmises à la Trésorerie pour recouvrement.
- ✓ **pensez à présenter votre avis d'imposition (le dernier reçu) entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre afin que votre quotient familial soit mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante**. Sans cette démarche, le tarif fort vous sera appliqué. Si le calcul du nouveau quotient intervient au-delà du début janvier, il n'y aura pas de rétroactivité.

**GUICHET UNIQUE**, place de l'église, **01 64 60 48 18**

horaires d'ouverture période scolaire			horaires d'ouverture période de vacances scolaires		
lundi	fermé au public	13 h 30 - 17 h 30	lundi	fermé au public	13 h 30 - 17 h 30
mardi	9 h 00 - 12 h 00	fermé au public	mardi	9 h 00 - 12 h 00	fermé au public
mercredi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30	mercredi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
jeudi	fermé au public	13 h 30 - 19 h 00	jeudi	fermé au public	13 h 30 - 17 h 30
vendredi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30	vendredi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
samedi	9 h 00 - 12 h 00	fermé	samedi	fermé	fermé

**Attention ! L'accès au service n'est plus possible 15 mn avant l'horaire de fermeture.**